

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de rénovation de toiture au 2 rue Albert Thomas par l'entreprise FORTIN – 34 rue Principale – 62380 BAYENGHEM-LES-SENINGHEM

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les deux places de stationnement devant le n° 2 rue Albert Thomas **du Lundi 28 Octobre 2024 au Samedi 02 Novembre 2024**.

Article 2 : La mise en place des barrières sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise FORTIN,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Octobre 2024.

Marie-Laurence BERQUEZ,
Adjointe au Maire.

Acte rendu exécutoire

le **25 OCT. 2024**

